



Le Comité de direction

Au Conseil intercommunal de l'AERA

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 2021-03

relatif au

Rapport de gestion 2020

Table des matières

1.	PREAMBULE	2
2.	CONSEIL INTERCOMMUNAL	2
2.1.	Composition	2
2.2.	Bureau	3
2.3.	Décisions	3
2.4.	Commissions nommées par le Conseil intercommunal pour la législature 2016-2021	3
3.	COMITE DE DIRECTION	3
3.1.	Composition	3
3.2.	Commission technique (Cotech)	4
3.3.	Préavis	4
3.4.	Autorisations générales	4
4.	ADMINISTRATION	4
5.	PROJET DE REALISATION	5
6.	FINANCES	5
6.1.	Organisation	5
6.2.	Comptes 2020	6
6.3.	Endettement	6
7.	CONCLUSIONS	6



Monsieur le Président,
Messieurs les Délégués,

1. PREAMBULE

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les Communes,
- du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes,
- du règlement du Conseil intercommunal du 21 janvier 2020,

Le Comité de direction a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'exercice 2020.

2. CONSEIL INTERCOMMUNAL

2.1. Composition

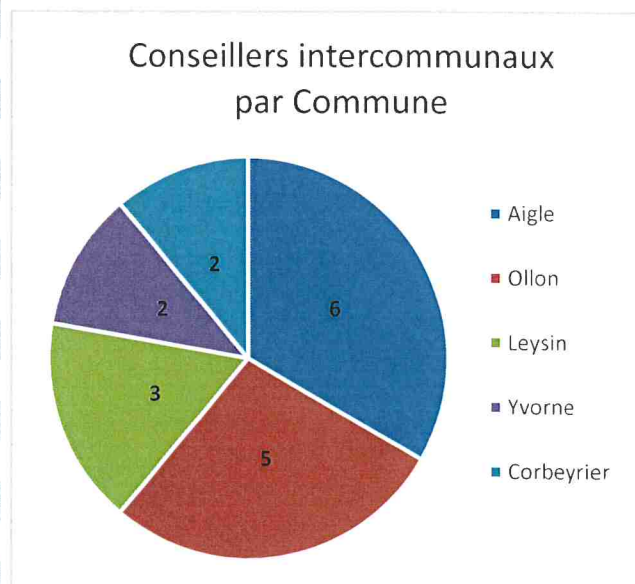
Conformément à l'art. 8 des statuts, le conseil intercommunal est formé des délégués des communes membres, désignés comme suit :

- une délégation fixe composée pour chaque commune d'un délégué désigné par la municipalité ;
- une délégation variable, désignée par le conseil communal, composée pour chaque commune selon le tableau ci-après :

• de 1 à 2'999 habitants	1 délégué
• de 3'000 à 4'999 habitants	2 délégués
• de 5'000 à 6'999 habitants	3 délégués
• de 7'000 à 8'999 habitants	4 délégués
• de 9'000 à 1 0'999 habitants	5 délégués
• dès 11'000 habitants	1 délégué par tranche de 2'000 habitants.

Liste alphabétique des membres du Conseil intercommunal en fonction au 31 décembre 2020.

Nom	Prénom	Localité
BACCA	Marcel-Jacques	1860 Aigle
BONZON	Oscar	1885 Chesières
CHESAUX	Pierre-Henri	1854 Leysin
CLERC	Rémy	1867 Ollon
DELADOEY	François	1860 Aigle
FAVRE	Alexandre	1860 Aigle
FAVRE	Robert	1856 Corbeyrier
GENILLARD	Christian	1856 Corbeyrier
KIRBY	Neil	1867 Ollon
LAUNAZ	Joël	1860 Aigle
MAYOR	Jean-Luc	1860 Aigle
MEYLAN	Pierre	1867 Ollon
MULLER	Jacques-Henri	1853 Yverne
PELLAUD	Eric	1854 Leysin
RANC	Philippe	1860 Aigle
VALTERIO	Roberto	1867 Ollon
VERDON	Stéphane	1853 Yverne
ZBINDEN	Yvan	1854 Leysin



Au 31 décembre 2020, il n'y a pas de sièges vacants.



2.2. Bureau

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, le Bureau était composé de la manière suivante :

Président	Roberto Valterio	
Vice-président	Stéphane Verdon	
Scrutateurs	Cédric Allora (jusqu'au 5.05.2020)	
	Eric Pellaud (depuis le 28.09.2020)	
	Yvan Zbinden	
Scrutateurs-suppléants	Oscar Bonzon	
	Eric Pellaud (jusqu'au 27.09.2020)	
	Joël Launaz (depuis le 28.09.2020)	
Secrétaire	Régis Joly	(hors Conseil)

En 2020, le bureau du Conseil a siégé une seule fois afin de nommer les commissions pour traiter les divers préavis et préparer l'ordre du jour de la seule séance du Conseil intercommunal.

La préparation de l'ordre du jour se fait par le secrétaire en collaboration avec le Président, tenant compte du suivi du travail des commissions.

A l'heure actuelle où l'informatique a pris la place que l'on connaît, beaucoup de travaux sont traités par courriel. Toutefois, des séances de bureau sont organisées en fonction des besoins et demandes de chacun.

2.3. Décisions

Le Conseil intercommunal n'a siégé qu'à une unique occasion en 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. Durant cette séance, il a pris les décisions suivantes :

Séance du 28 septembre 2020

- Préavis N° 2019-01 relatif au rapport de gestion 2019, soit :
 1. de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'exercice 2019.
- Préavis N° 2019-02 relatif au budget 2021, soit :
 1. d'approuver le budget 2020 de l'AERA.

2.4. Commissions nommées par le Conseil intercommunal pour la législature 2016-2021

Commission de gestion

Pierre-Henri Chesaux
Alexandre Favre
Christian Genillard, Président
Pierre Meylan
Jacques-Henri Müller

3. COMITE DE DIRECTION

3.1. Composition

Conformément à l'art. 17 des statuts, le comité de direction se compose de 7 membres nommés par le conseil intercommunal au début de chaque législature pour la durée de celle-ci. Chaque commune est représentée au comité de direction par un conseiller municipal en fonction, proposé par la municipalité ; il n'est pas obligatoirement issu du Conseil intercommunal. Les autres membres peuvent être choisis en dehors du conseil intercommunal mais doivent être des électeurs des communes membres de l'association au sens de l'article 5 LEDP.



Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, le Comité de direction (CODIR) était composé de la manière suivante :

Président	Gregory Devaud, Aigle
Vice-président	Alain Dériaz, Ollon
Membres	Eric Minod, Yvorne
	Jean-Christophe Morex, Ollon (*)
	Christian Roubaty, Corbeyrier
	Christian Roussy, Aigle (*)
	Jean-Marc Udriot, Leysin (depuis le 3.02.2020)
Secrétaire	Régis Joly

En 2020, le CODIR a siégé à 7 reprises, pour préparer les préavis adressés au Conseil intercommunal, la séance de celui-ci et suivre l'avancement du projet de STEP régionale.

3.2. Commission technique (Cotech)

La Commission technique est une délégation du Comité de direction chargée de préparer les éléments techniques qui sont soumis à ce dernier. Elle est composée de deux membres du CODIR (*), des représentants du bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO) et, selon les besoins, peut s'adjoindre les exploitants des STEP communales.

3.3. Préavis

Préavis déposés

- Préavis n°2020-01 relatif au rapport de gestion 2019
- Préavis n°2020-02 relatif au budget 2021

Préavis bouclés

- Préavis n°2019-04 relatif au Règlement du Conseil intercommunal de l'AERA
- Préavis n°2020-01 relatif au rapport de gestion 2019
- Préavis n°2020-02 relatif au budget 2021

Préavis en cours

- Préavis n°2019-06 relatif à la demande d'un crédit d'étude de projets en vue de la régionalisation de l'épuration dans la région d'Aigle et la construction d'une STEP régionale à Aigle

3.4. Autorisations générales

Le Conseil intercommunal a accordé deux autorisations générales au CODIR pour la durée de la législature, à savoir :

- Une autorisation générale de plaider (préavis n°2019-01) : Heureusement, le CODIR n'a pas eu à en faire usage en 2020 ;
- Une autorisation générale pour l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou parts de sociétés immobilières (préavis n°2019-02) : le CODIR n'a pas eu à en faire usage en 2020.

Ces deux autorisations sont valables jusqu'au 31 décembre 2021.

4. ADMINISTRATION

Depuis la fin de l'année 2019, l'AERA a confié son administration à la Commune d'Aigle par mandat. Ce mandat est assumé par M. Régis Joly, secrétaire Municipal adjoint, qui a été nommé Secrétaire de l'association le 10 octobre 2019.

Le Secrétariat assure la liaison entre le Comité de direction, les différents services intercommunaux (finances et bientôt exploitation) ; il centralise et coordonne toutes les affaires traitées.

Organe direct du CODIR, le Secrétariat est chargé de la tenue des procès-verbaux de celui-ci, de la rédaction des préavis des divers dicastères et de sa correspondance. Il assure également la liaison avec le Conseil intercommunal, venant en appui au Bureau du Conseil pour certaines tâches administratives. Il s'assure aussi de la conservation et de la mise à disposition des archives de l'AERA.

5. PROJET DE REALISATION

L'épuration des eaux des cinq communes membres de l'AERA se fait actuellement dans quatre STEP (Aigle, Ollon, Leysin et Yverne). Ces STEP nécessiteraient d'être prochainement assainies et agrandies afin d'assurer leur pérennité et le respect des nouvelles exigences légales concernant les rejets : nitrification et/ou traitement des micropolluants (Ordonnance fédérale sur la protection des eaux, OEaux, et exigences cantonales).

Les études préliminaires et les études d'avant-projet, incluant notamment un diagnostic des bétons des ouvrages existant et une vérification de l'adéquation du traitement par ozonation, ont permis de poser clairement les concepts de transport et traitement qui ont permis de déposer le préavis n°2019-06 relatif à la demande d'un crédit d'étude de projets de CHF 3'317'160.- TTC pour mener les études en vue la construction d'une STEP régionale à Aigle. Ce document décrit très précisément le projet qui comporte cinq volets (sous-projets) :

- La STEP proprement dite
- Le raccordement du réseau d'Ollon
- Le raccordement du réseau de Leysin
- Le raccordement du réseau de Corbeyrier
- Le raccordement du réseau d'Yverne

En 2020, le CODIR a adjugé deux mandats

- Celui de mandataire pour l'établissement du projet de STEP proprement dit, qui a été adjugé, parmi 5 soumissionnaires, au groupement valdo-valaisan BG-CSD-AALBERTI dont l'offre à CHF 3'887'943.05 a été jugée la plus avantageuse économiquement ; cette offre est parfaitement dans la cible prévue dans le cadre du préavis n°2019-06. Le mandat comprend deux tranches : une tranche ferme pour la phase « étude », objet du préavis n°2019-06 d'un montant de CHF 1'413'134.- HT et une tranche conditionnelle, pour la phase « réalisation ».
- Celui de mandataire pour l'établissement du projet de transport Leysin-Aigle, qui a été adjugé, parmi 3 soumissionnaires, au bureau Stucky SA dont l'offre à CHF 351'466.44 a été jugée la plus avantageuse économiquement ; cette offre est parfaitement dans la cible prévue dans le cadre du préavis n°2019-06. Le mandat comprend deux tranches : une tranche ferme pour la phase « étude », objet du préavis n°2019-06 d'un montant de CHF 163'020.- HT et une tranche conditionnelle, pour la phase « réalisation ».

6. FINANCES

6.1. Organisation

Les démarches visant à mettre en place la gestion comptable et financière de l'association, lancées en décembre 2019 ont abouti à l'adjudication du mandat de gestion comptable et financière de l'AERA à l'entreprise FidAlp SA qui fonctionne comme Service des finances intercommunal depuis le mois de mars 2020. Le mandat pour la révision succincte des comptes annuel a été attribué à l'entreprise NOFIVAL SA.

Compte tenu de la jeunesse de l'association, celle-ci ne dispose d'un budget que depuis 2020. L'année 2020 est donc le premier exercice de l'association.

6.2. Comptes 2020

L'exercice 2020, 1^{er} de la courte vie de l'association se solde par un résultat nul (ni excédent de recettes, ni excédent de dépenses). Cela a été rendu possible grâce à un ajustement de la facturation des contributions des Communes membres (facturation finale de CHF 82'924.- au lieu des CHF 90'000.- prévu au budget 2020).

Pour le reste, l'ensemble des charges est globalement maîtrisé, les écarts étant tous commentés dans les comptes annexés. On relève que la plupart de ces écarts sont justifiés par l'absence de références solide disponibles lors de l'établissement du 1^{er} budget, en 2019.

6.3. Endettement

Un 1^{er} emprunt a été souscrit en 2020 pour faire face aux premières dépenses liées à la construction de la STEP (selon le préavis n°2019-06). Le choix du CODIR s'est porté sur un emprunt de type « avance à terme fixe », d'un montant de CHF 500'000.- ; le taux d'intérêt annuel net est de 0.5%, pour une durée de 10 ans.

Le montant d'endettement de l'association est porté à CHF 500'000.-, soit 0.8% du plafond d'endettement de CHF 60'000'000.- déterminé à l'article 24, alinéa 3 des statuts.

7. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Messieurs les Délégués, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AERA

- Vu le préavis n° 2021-03 relatif au rapport de gestion et aux comptes de l'exercice 2020
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 tels que présentés ;
2. De donner décharge au Comité de direction pour sa gestion.

Accepté lors de la séance du Comité de direction du 29 mars 2021.

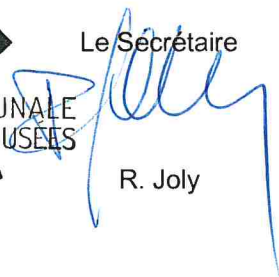
Au nom du Comité de direction de AERA

Le Président

Le Secrétaire


G. Devaud


ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USEES
DE LA REGION D'AIGLE | AERA


R. Joly

Annexe : Comptes 2020

Personne responsable : M. G. Devaud, Président du CODIR

Association pour l'épuration des
eaux usées de la région d'Aigle
(AERA)

Comptes 2020

N° compte	Désignation	Comptes 2020	Budget 2020
Charges		82 924.00	90 000.00
10	Autorités	56 955.00	54 530.00
100	Conseil intercommunal	7 700.00	11 800.00
100.3003.00	Jetons de présence et émoluments	7 700.00	11 800.00
101	Comité de direction (CODIR)	49 255.00	42 730.00
101.3011.00	Traitements	49 255.00	42 730.00
11	Administration	24 970.00	35 470.00
110.3100.00	Imprimés, fournitures de bureau	1 260.00	1 000.00
110.3101.00	Insertions dans les journaux	460.00	2 000.00
110.3170.00	Frais réception et délégation		500.00
110.3181.00	Frais de port et taxes CCP		220.00
110.3185.00	Total honoraires	23 250.00	31 250.00
110.3185.10	Frais secrétariat	11 250.00	11 250.00
110.3185.20	Frais RH (sans formation)		
110.3185.30	Frais finances (Comptes, facturation)	10 000.00	14 000.00
110.3185.40	Frais juridiques		1 000.00
11.3185.50	Révision des comptes	2 000.00	5 000.00
110.3186.00	Primes d'assurances choses/RC		500.00
460.3193.00	Cotisations à associations diverses		
22	Services financiers	999.00	0.00
22.3210.00	Intérêts et frais s/comptes de crédit & divers	5.95	
22.3220.00	Intérêts et frais s/emprunts & ATF à moyen et long terme	993.05	
460	Total des charges	82 924.00	90 000.00

Variation p/r Budget 2020	Remarques
-7 076.00 -8%	
2 425.00 4%	
-4 100.00 -35%	
6 525.00 15%	Sous-évaluation budgétaire de la charge de la Cotech
-4 100.00 -35%	
260.00 26%	Sous-évaluation du coût de création du logo
-1 540.00 -77%	
-500.00 -100%	Pas de dépenses
-220.00 -100%	Pris en charge par la Commune d'Aigle
-8 000.00 -26%	
0.00 0%	
-4 000.00 -29%	Provision, car facture non encore disponible
-1 000.00 -100%	Pas de dépenses
-3 000.00 -60%	Provision, car facture non encore disponible
-500.00 -100%	Vu l'activité, pas d'assurance encore souscrite
-7 076.00 -8%	

4	Revenus	82 924.00	90 000.00
42	Revenus du patrimoine	0.00	0.00
460.4221.00	Intérêts bancaires	0.00	0.00
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	0.00	0.00
460.4360.00	Recettes diverses	0.00	0.00
45	Participation et remboursement de collectivités publiques	82 924.00	90 000.00
460.4526.00	Participation des communes aux charges d'exploitation	82 924.00	90 000.00
460	Total des revenus	82 924.00	90 000.00

-7 076.00 -8%	
0	
0.00	
0	
0.00	
-7076 -8%	
-7 076.00 -8%	
-7 076.00 -8%	

Répartition par commune selon la clé de répartition (*)	Comptes 2020	Budget 2020
Aigle	35 325.62	
Corbeyrier	1 492.63	
Leysin	14 345.85	
Ollon	26 784.45	
Yvorne	4 975.44	
Total	82 924.00	

(*) Considérant le fait que la STEP n'est pas encore en service et que dès lors les volumes d'eau traités par commune ne sont pas connus, la clé de répartition pour les investissements est appliquée.

Bilan 2020

Bilan 2020

[illegible]

**Association pour l'épuration des
eaux usées de la région d'Aigle
(AERA)**

Tableau des investissement au 31.12.2020

N° Compte	Libellé	Crédit accordé	Coût de construction au 1.01.2019	Amortissements cumulés au 1.01.2019	Solde comptable au 1.01.2019	Subventions	Investissements / Dépenses 2020	Amortissements 2020	Solde au 31.12.2020
9141.00	Etudes préalables (préavis n°2019-06)	3 080 000.00	-	-	-	-	197 777.80	-	197 777.80